



COINGS

Avis d'échange de parcelles

Echange de parcelles modifiant le tracé d'un chemin rural

Monsieur Robert Brulet, demeurant au Consain, a obtenu le 9 juin 2006 un permis de construire pour un bâtiment agricole à usage de stockage de grains et de matériel agricole, sur un terrain lui appartenant.

Or, le bâtiment a été implanté pour partie sur le chemin rural de Levroux à Coings.

Le propriétaire s'est alors engagé à assurer la continuité du chemin en cédant une parcelle équivalente de sa propriété.

Au terme d'un plan de division réalisé par le géomètre en 2018, les consorts Brulet cédaient à la commune 1a 27ca et la commune cédait aux consorts Brulet 1a 45ca.

Aucune suite n'ayant alors été donnée par la commune, il convient de régulariser cette situation.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) a simplifié la procédure d'échange de parcelles de chemin ruraux, en prévoyant une simple information du public pendant un mois avant la délibération du Conseil autorisant l'échange.

Le Conseil municipal dans sa séance du 12 juin 2023 a validé le principe de l'opération et décidé d'organiser l'information du public par publication de la présente note sur le site internet de la commune pendant une durée d'un mois.

